

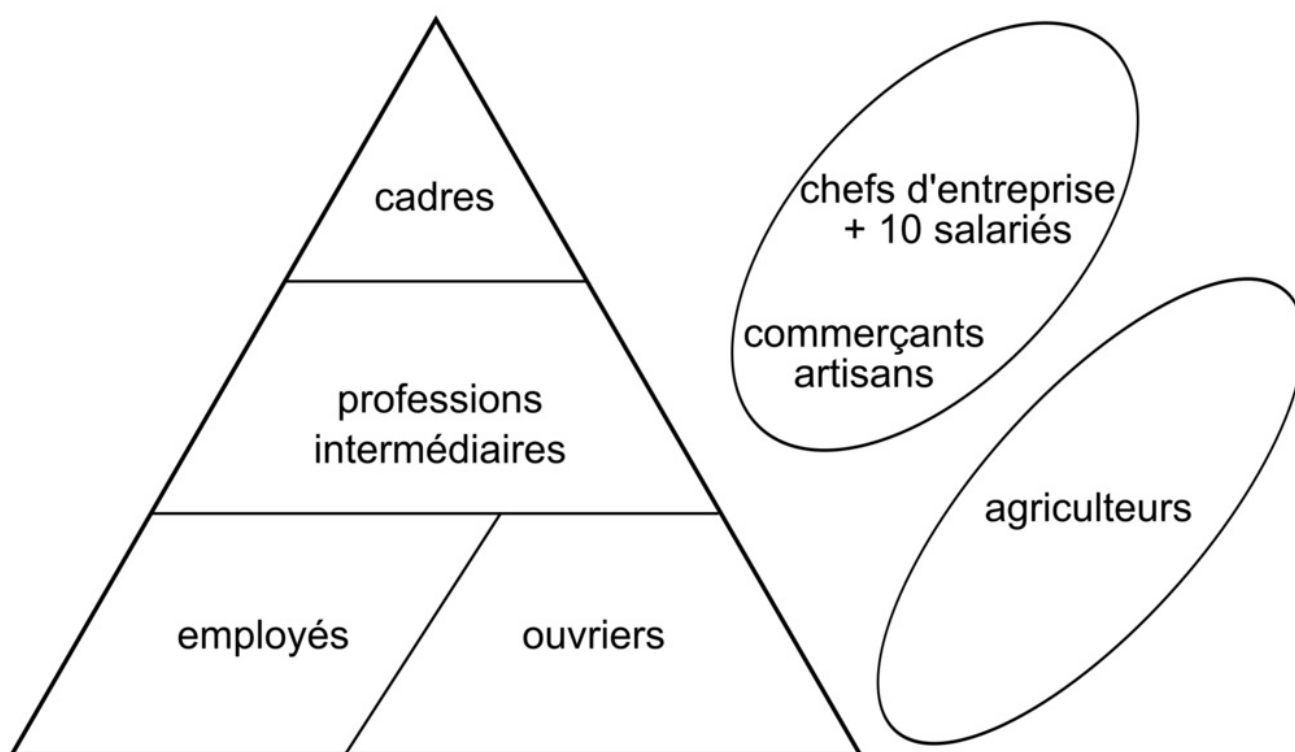
Fiche

À quoi la société française actuelle ressemble-t-elle ? Comment peut-on la penser et la représenter ? Ces questions font l'objet de nombreux débats tant chez les sociologues classiques que dans les analyses plus contemporaines.

I. De multiples facteurs de structuration et de hiérarchisation de l'espace social

Dans les sociétés modernes, de multiples facteurs hiérarchisent la société. Au-delà de la **catégorie socioprofessionnelle** et du **revenu**, plusieurs critères structurent l'espace social : le **niveau de diplôme**, la composition du ménage, la **position dans le cycle de vie** ou encore le **sexe** ou le **lieu de résidence**. Dans le schéma ci-dessous, les quatre groupes de salariés sont représentés sous forme pyramidale, tandis que les deux groupes de non-salariés sont représentés par des bulles.

Les groupes socioprofessionnels comme facteurs de hiérarchisation de l'espace social



La nomenclature des PCS (professions et catégories socioprofessionnelles) créée par l'INSEE répartit la population française en huit groupes :

Code	Groupe socioprofessionnel
1	Agriculteurs exploitants
2	Artisans, commerçants, chefs d'entreprise
3	Cadres et professions intellectuelles supérieures
4	Professions intermédiaires
5	Employés
6	Ouvriers
7	Retraités
8	Autres personnes sans activité professionnelle

II. Les principales évolutions de la structure socioprofessionnelle en France depuis la seconde moitié du xx^e siècle

Depuis la seconde moitié du xx^e siècle, le travail en France a connu quatre grandes évolutions. D'abord, un processus de **salarisation** a eu lieu : l'emploi salarié a connu une progression constante. En 1950, deux emplois sur trois étaient des emplois salariés, tandis qu'aujourd'hui ils représentent environ 90 % de l'emploi total.

Ensuite, la France a connu un processus de **tertiarisation**, c'est-à-dire une augmentation de la part des emplois du secteur tertiaire (le secteur des services) dans l'emploi total. Dans les années 1960, le secteur tertiaire ne représentait que 42 % des emplois. Aujourd'hui, trois quarts des emplois sont de services.

Depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale, le niveau de qualification des emplois, c'est-à-dire les compétences requises pour occuper un emploi, a également considérablement augmenté : le progrès technique favorise le travail qualifié. À titre d'illustration, en trente ans, les emplois occupés par les cadres ont augmenté de 2,4 millions et les effectifs des « professions intermédiaires » ont progressé de 2 millions. Nous assistons donc bien en France à une **élévation du niveau de qualification des emplois**.

Enfin, si les femmes ont toujours travaillé, l'augmentation de la part des femmes occupant un emploi (**féminisation des emplois**) date du milieu des années 1960. Le taux d'emploi des femmes âgées de 25 à 49 ans était à cette date de 42 %. En 2015, il s'élève à 76 %. Aujourd'hui, la majorité des emplois se féminise progressivement (police, métiers du droit, etc.).

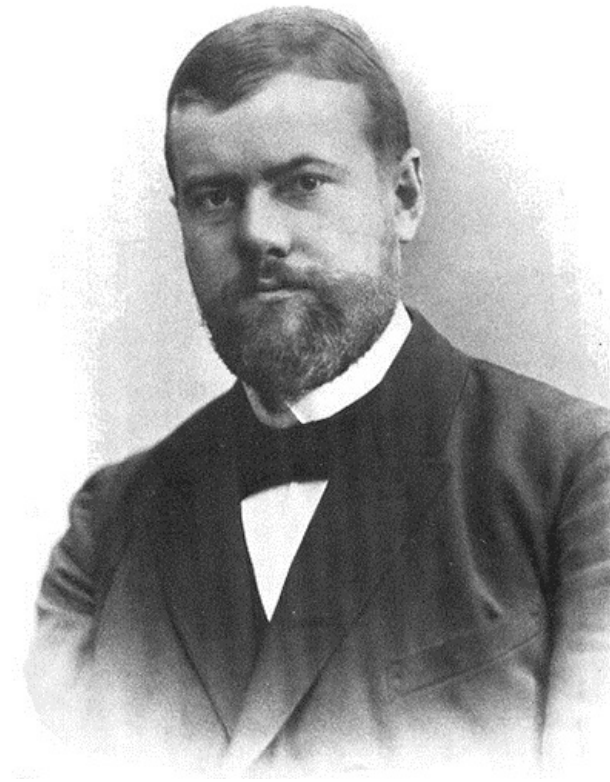
Femme travaillant dans le domaine du droit



© PeopleImages/iStock

III. Les « classes sociales », un concept pertinent pour rendre compte de la société française ?

Le sociologue Max Weber



WikiCommons

L'histoire de la pensée sociologique oppose généralement l'analyse de la **structure sociale** de Karl Marx (1818-1883) et celle de la **stratification sociale** de Max Weber (1864-1920).

Le sociologue allemand Karl Marx propose une vision réaliste de la structure sociale : selon lui, les classes sociales existent objectivement dans la réalité. La structure sociale est unique et repose sur le rapport de production capitaliste. Au sein de cette structure sociale, il distingue deux classes, à la fois unies par le rapport de production et fondamentalement opposées et en lutte. La première est la bourgeoisie (ou la classe des capitalistes), qui est propriétaire des moyens de production. La seconde est le prolétariat, qui ne les possède pas et se trouve donc contrainte de vendre sa force de travail dans le cadre d'un emploi salarié. Selon Marx, une classe sociale peut prendre deux formes : elle peut être une « classe en soi », c'est-à-dire un groupement d'individus qui ont un point commun objectif (à ce titre, les paysans forment une classe en soi car ils ont en commun de travailler la terre) mais elle peut également prendre la forme d'une « classe pour soi », c'est-à-dire d'une classe en soi possédant une conscience de classe.

Manifestation des Gilets jaunes, France



À l'opposé, Max Weber propose une analyse de la stratification sociale dans laquelle la société est envisagée comme une échelle sur laquelle il est possible de grimper. Sa vision des groupes sociaux est nominaliste : les groupes formés par le sociologue n'existent pas dans la réalité, ils ne servent qu'à l'étude sociologique. La société est selon lui composée de trois hiérarchies distinctes qu'il appelle « ordres » :

- l'ordre économique : les individus y sont classés en fonction de leur pouvoir d'achat. Le sociologue peut, dès lors, former des groupes (ou des strates) composés d'individus disposant d'un pouvoir d'achat similaire, c'est ce que Weber appelle des « classes sociales » ;
- l'ordre social : les individus y sont classés en fonction de leur prestige social. Les groupes formés se nomment les « groupes de statuts » ;
- l'ordre politique : les individus y sont hiérarchisés en fonction du pouvoir. Les groupes en sont les « partis politiques ».

Pour étudier la structure sociale, la pertinence d'une approche en termes de « classes sociales » n'est pas consensuelle et fait l'objet de vifs débats tant sur le plan théorique que statistique. Les sociologues se demandent en effet s'il existe encore ou non des classes sociales et si celles-ci sont dotées d'une conscience de classe. Si l'on se réfère à la définition de Max Weber, il existe indéniablement des classes sociales puisqu'il existe des inégalités économiques. La définition marxienne d'une « classe pour soi » soulève davantage de débats puisqu'elle suppose une **identification subjective à un groupe social**. Or, les travaux sociologiques récents montrent que le sentiment d'appartenance à une classe sociale est de plus en plus incertain, une majorité d'individus ayant l'impression d'appartenir à la classe moyenne.

Le déclin du sentiment d'appartenance à une classe sociale

Ce déclin et, par conséquent, la disparition de « classes pour soi » peut s'expliquer de différentes manières.

D'abord, l'émergence de la société salariale au ^{xx}e siècle a permis une diminution significative des inégalités entre les classes. La distance interclasse s'est réduite par l'enrichissement des classes populaires, ce qui a abouti à une compression de la structure sociale. Dans le même temps, l'hétérogénéité à l'intérieur de chaque classe a augmenté, notamment à l'intérieur des classes moyennes. On assiste donc à une augmentation de la distance intraclasse. Ce double mouvement conduit à conclure à la disparition des classes sociales.

Ensuite, les sociologues se demandent s'il existe des classes sociales dans une société marquée par une multiplication des facteurs d'individualisation. Les sociétés modernes ont, en effet, comme particularité première la montée de l'individualisme. Ainsi, au-delà de la classe sociale d'appartenance, les individus agissent de plus en plus souvent par rapport à leur genre, leur âge, leur génération, etc. Par exemple, les rapports sociaux de genre s'articulent avec la question des classes sociales : il peut être pertinent de « croiser » ces deux niveaux d'analyse.

Zoom sur...

Les femmes sur le marché du travail (chiffres de 2019)

En France, on constate encore des inégalités importantes entre les femmes et les hommes sur le marché du travail. Les jeunes femmes diplômées connaissent une insertion professionnelle plus délicate que les jeunes hommes diplômés : deux ans après la fin de leurs études à bac + 5, 70 % des femmes ont signé un CDI contre 83 % pour les hommes.

Dans l'emploi, les femmes sont surreprésentées dans certaines professions : les ressources humaines (12 % contre 3 % des hommes), la communication (9 % contre 3 %), le secteur santé/social (6 % contre 1 %). On parle de « ségrégation horizontale » ou de « mur de verre » pour désigner le fait que les femmes sont souvent cantonnées à certains métiers.

Les femmes connaissent aussi davantage le temps partiel que les hommes : sur 100 femmes en emploi, 30,6 sont à temps partiel alors que les hommes ne sont que 7,2 % dans ce cas.

Enfin, les femmes subissent un « plafond de verre » (on parle aussi de « ségrégation verticale ») lorsqu'il s'agit d'accéder à des emplois à responsabilités. Par exemple, les jeunes femmes titulaires d'un bac + 5 sont 60 % à être cadres deux ans après la fin de leurs études contre 81 % pour les hommes.

Il en découle un salaire brut médian plus faible pour les femmes : deux ans après leur entrée sur le marché du travail, les femmes touchent un salaire brut médian de 29 600 € contre 33 500 € pour les hommes.